ALSACE
Collectivité européenne
Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités

VV 22
Aménagement d'une voie verte entre BUHL et LAUTENBACH

Annexe

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure

Echelle(s)	Vue en plan	Pièce n°
1/200		1

Fiches	Date	Dessiné	Libellés	Date	Dessiné	Libellés

Maître d'Ouvrage		Le Technicien Projets	Le Technicien Projets	Le Directeur du Pôle Travaux neufs OUE	Le Directeur des Routes et des Infrastructures
ALSACE		Tim Geiser	Richel YOHAN	Amedis BREGHERAS	Alain CORGES

LEGENDE
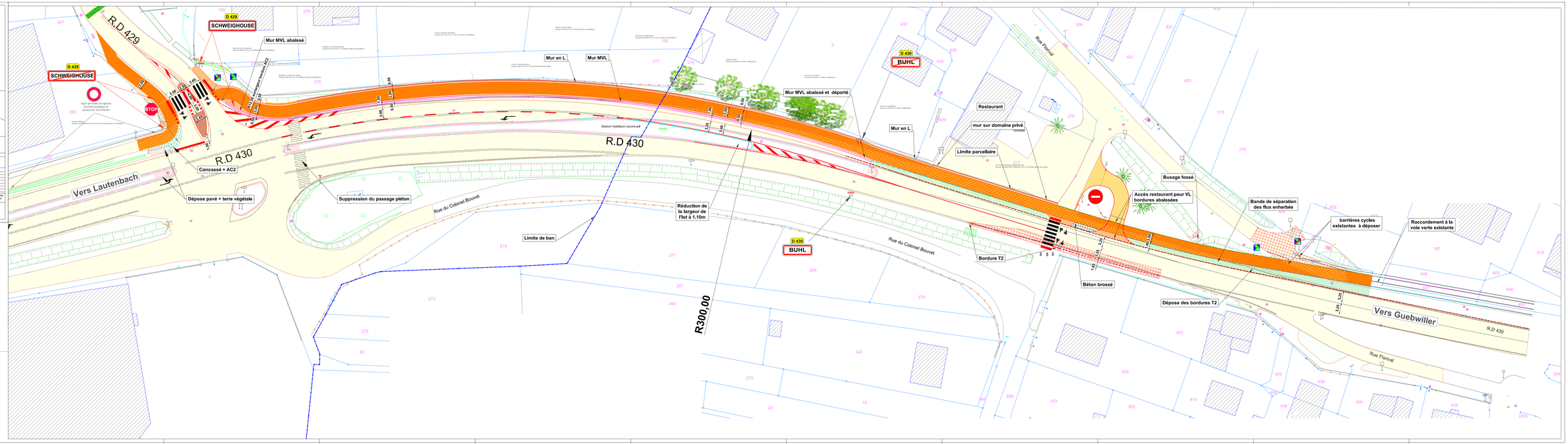
- Enrobés existants
- Voie verte largeur 3.00 m
- Voie verte surlargeur variable
- Bande de séparation enherbée
- Enrobés travaux annexes (raccord, continuité voies ...)
- Mur en L
- Bordure T2
- Bordure cycle
- Bordure CS1